



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 novembre 2021

Le prix de vente maximum des carburants et du gaz au 1^{er} décembre 2021

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz, qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

En application de ce dispositif de régulation des prix, le préfet vient de signer l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour Mayotte à partir du 1^{er} décembre 2021.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,64 € / litre

Gazole : 1,37 € / litre

Pétrole lampant : 0,96 € / litre

Mélange détaxé : 1,12 € / litre

GO Marine : 1,00 € / litre

La bouteille de gaz de 12 kg est de 26,50 euros.

Evolution mensuelle à Mayotte (en euro)

	Essence	Gazole	Pétrole lampant	Mélange détaxé	G.O. MARINE	La bouteille de Gaz (12 kg)
prix de vente (€/L)	1,64	1,37	0,96	1,12	1,00	26,50
prix de vente novembre 2021	1,65	1,38	0,96	1,13	1,00	26,00
Evolution (en €)	-0,01	-0,01	0,00	-0,01	0,00	+0.50

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

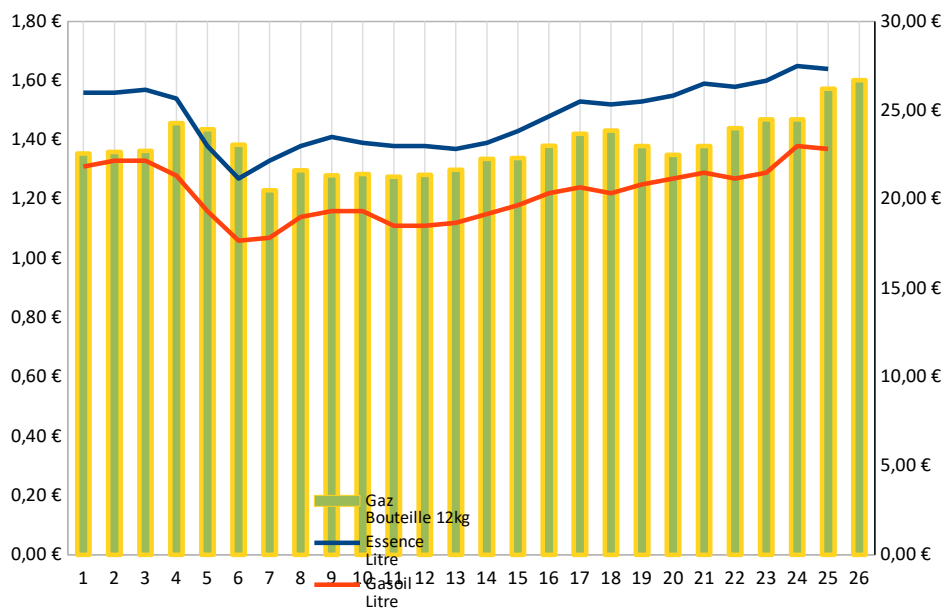
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Evolution des prix depuis décembre 2019 (gaz, essence et gazole) à Mayotte



Le prix des carburants se trouve en ordonnée à gauche du graphique et celui du gaz à droite.

Éléments de contextes

Les prix de l'essence et du gaz enregistrent une baisse ce mois-ci en raison de la baisse des cotations moyennes internationales, mais aussi de la baisse, à moindre mesure, de la fiscalité sur les carburants.

Par rapport au mois dernier, la cotation moyenne de l'essence diminue de 2,7 % et s'établit à 764.88 \$/T. Celle du gazole baisse de 2 %.

La fiscalité baisse de 0,5 % pour l'essence et 1% pour le gazole.

En ce qui concerne le prix du gaz, l'augmentation de 0,50 cts s'explique par la hausse de 4,4 % du prix du butane par rapport au mois dernier. La cotation mensuelle mondiale du butane s'établit à 830 \$/T ce mois-ci, alors qu'elle était à 730 \$/T le mois dernier.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976